BONS **PLANS**
BONS GESTES

Plan énergie et climat communal

Numéro 02
Octobre 2026

Agissons ensemble pour **la biodiversité**

Mies se concentre sur les moyens de restaurer la richesse de sa faune et de sa flore, dans le cadre du Plan énergie climat communal (PECC)

La biodiversité, c'est le tissu vivant de notre planète. Elle recouvre l'ensemble des animaux, des plantes, des champignons et des micro-organismes, les milieux naturels dans lesquels ils vivent, et les liens qui existent entre eux. Elle est essentielle à l'équilibre de la vie sur terre et à la survie de notre espèce.

En effet, chaque espèce possède un rôle-clé dans le fonctionnement des différents écosystèmes, et tous dépendent les uns des autres.

Cette biodiversité est aujourd'hui menacée. L'urbanisation, l'utilisation de pesticides, les espèces invasives, la pollution lumineuse et le changement climatique exercent une forte pression sur les écosystèmes.

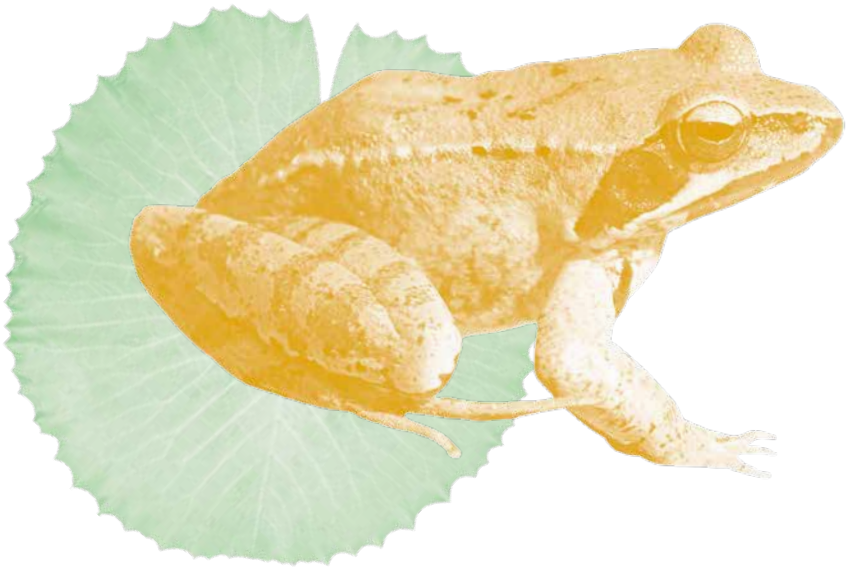
En Suisse, de nombreuses espèces sont ainsi devenues rares ou sont menacées de disparition. Or il est possible d'augmenter la résilience de notre territoire au moyen d'écosystèmes riches et diversifiés.

Plusieurs mesures sont proposées en parallèle pour les obtenir, les maintenir et les enrichir.

Chacun peut transformer son jardin, et même son balcon, en refuge pour la biodiversité

Objectifs - axes

- Renforcer la biodiversité dans son jardin
- Éradiquer les espèces exotiques envahissantes
- Réduire la pollution lumineuse



Halte à l'invasion !

Éliminons les plantes exotiques qui prolifèrent, afin de protéger les habitats naturels et la biodiversité

Introduites par les humains, les oiseaux et d'autres animaux, les plantes exotiques envahissantes constituent une véritable menace pour notre espèce et pour la biodiversité. Elles prennent rapidement le dessus sur la flore indigène, en raison de leur résistance, de leurs capacités de dissémination et de repousse.

Aussi appelées « néophytes envahissantes », ces plantes portent non seulement atteinte à la santé publique, en causant des brûlures ou des allergies, mais aussi à l'économie, en provoquant des pertes du rendement agricole et en compromettant la régénération forestière.

En réduisant la diversité des espèces végétales indigènes, elles entraînent la disparition ou la diminution de certaines espèces d'animaux.

Le Canton de Vaud compte plus de 40 espèces de néophytes envahissantes, dont 13 prioritaires qui font l'objet d'une lutte acharnée.


Ailante glanduleux


Ambroisie à feuilles d'armoise


Berce du Caucase


Buddléia de David (arbre à papillons)


Bunias d'Orient


Impatiente glanduleuse


Laurier-cerise (Laurelle)


Renouées exotiques


Robinier faux-acacia


Séneçon du Cap


Solidages américains


Sumac


Vergerette annuelle

Chacun peut contribuer à limiter leur propagation :

- Renonçons à acheter les espèces invasives qui sont encore en vente dans des jardineries.
- Arrachons systématiquement celles qui apparaissent dans nos jardins.
- Remplaçons nos haies de Laurelles par des haies constituées d'essences indigènes.
- Ne déposons jamais en forêt les déchets verts provenant de nos jardins.

Rappelons que la vente et la plantation de ces espèces sont interdites par le règlement cantonal, sous peine d'une amende.

www.vd.ch/environnement/biodiversite-et-paysage/boite-a-outils-pour-les-communes



Plates-bandes communication

Fournir le gîte et le couvert **dans son jardin**

Les coins de nature situés entre les zones habitées et les zones cultivées se raréfient, et l'aménagement de nos jardins est souvent défavorable à la petite faune et à la flore locale.

Les oiseaux et autres visiteurs des jardins ne trouvent plus d'endroits où se cacher, ni de matériaux pour construire leur nid. Les insectes, les petits fruits, et même le repos nocturne leur manquent cruellement.

La Charte des Jardins détaille dix bonnes pratiques à adopter pour favoriser la nature et la biodiversité dans son jardin. En signant le formulaire, on s'engage moralement à en suivre les principes. Cette implication est signalée par l'emblème de la Charte placé à l'entrée de son jardin.



Charte des Jardins

www.energie-environnement.ch/biodiversite-jardin/charte-des-jardin

Laissons pousser et fleurir une partie de nos pelouses.

Privilégions les arbustes d'essences indigènes et taillons nos haies quand les oiseaux n'y nichent pas. (de septembre à mi-mars)

Créons des abris pour la petite faune : tas de branches, de feuilles et de pierres.

Maintenons des passages entre les jardins pour favoriser les déplacements de la petite faune.

Renonçons aux herbicides et aux pesticides. Si nécessaire, utilisons seulement des traitements naturels. N'employons pas de granulés anti-limaces au métaldéhyde.

Si on possède une piscine, prévoyons une petite rampe de sortie, afin d'éviter que des animaux s'y noient.

Renonçons aux plantes exotiques envahissantes comme les Laurelles, les Solidages ou les Buddléias (arbres à papillons), et arrachons celles qui poussent déjà dans le jardin.

Équipons nos chats d'une clochette pour avertir les oiseaux de son arrivée.

Limitons l'éclairage nocturne du jardin pour ne pas nuire aux petits animaux.

Respectons la réglementation sur les feux de jardin, et évitons d'évacuer un tas de branchages ou de feuilles pendant la période de reproduction ou d'hibernation de la petite faune.



N'éclairons **que** ce qui **doit l'être**

Les émissions lumineuses dirigées ou reflétées vers le ciel ont augmenté de 70 % depuis le début des années 1990, et l'on estime aujourd'hui que 18 % seulement du territoire national bénéficient encore d'une obscurité nocturne naturelle.

L'excès de lumière artificielle a des effets négatifs importants sur l'être humain et la vie de nombreuses espèces animales ou végétales, et affecte également le paysage nocturne.

Les animaux dépendants de l'obscurité pour se déplacer, se nourrir ou se reproduire peuvent être considérablement perturbés par l'altération du cycle nycthéméral (jour/nuit). Rappelons que plus de la moitié des espèces animales locales sont actives au crépuscule ou pendant la nuit. C'est le cas en particulier des batraciens et des chauves-souris, mais aussi d'espèces communes comme le hérisson ou les musaraignes. Plus important encore, les insectes, premier maillon de la chaine alimentaire, sont attirés par les sources lumineuses sur lesquelles ils viennent mourir. On le sait moins, mais les arbres sont également sensibles à la pollution lumineuse.

Eclairés toute la nuit, ils peuvent ne plus perdre leurs feuilles et dépérir. Chez l'être humain, une exposition excessive à la lumière la nuit peut perturber le sommeil et l'horloge biologique.

La lumière artificielle dans l'environnement est donc une réelle pollution qui doit être limitée au strict minimum.

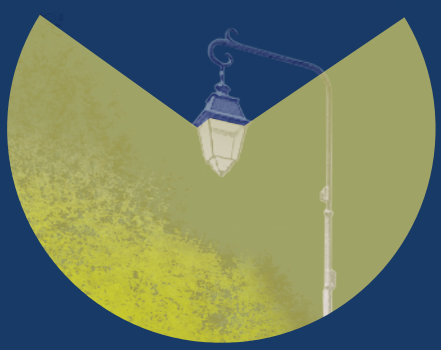


Renonçons à la lumière forte à composante bleue, et privilégions une lumière orangée/jaune.

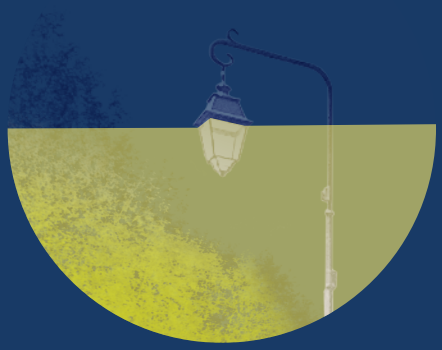
Éclairons uniquement ce qui doit l'être pour des raisons de sécurité (accès, escalier), mais pas nos arbres.

N'utilisons que des éclairages dirigés vers le sol. Les faisceaux lumineux vers le ciel ou les éclairages à 360° sont interdits.

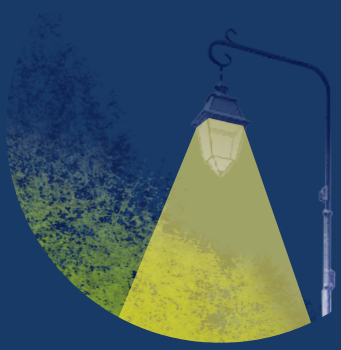
Limitons les éclairages extérieurs entre 22h et 6h (repos nocturne).



Mauvais



Limite



Mieux

A nous de jouer

Mies propose des mesures simples pour attirer des espèces animales dans son jardin, y faire prospérer la flore locale, et créer des réseaux de circulation de la faune et la flore entre les parcelles.

Chaque geste compte, qu'il s'agisse de préserver la diversité d'une haie, de créer des abris pour la petite faune ou de limiter l'usage de produits chimiques.

Protéger la biodiversité, c'est préserver la richesse de notre patrimoine naturel, mais aussi garantir un environnement sain et durable pour les générations futures.

Urgence : frelon asiatique

Cette espèce envahissante, qui progresse de manière exponentielle, est également dangereuse pour les humains.

Les frelons asiatiques sont une calamité pour la biodiversité, les apiculteurs, ainsi que l'ensemble de la population. Ils dévorent un grand nombre d'abeilles, ainsi que d'autres insectes.

Au printemps, les reines construisent un nid primaire de 5 à 20 cm, à moins de 3 m de haut, n'importe où à l'abri des intempéries. Un nouveau nid, qui peut atteindre 1m20, est construit en été, généralement vers la cime d'un arbre.

Cet insecte devient très agressif lorsque la colonie est dérangée. Il suffit de passer trop près d'elle ou de faire du bruit à proximité pour être violemment attaqué. Chaque frelon peut piquer plusieurs fois sa proie.

Soyez vigilants, y compris dans votre jardin.
Si vous voyez un nid, prenez des photos à distance, géolocalisez-le avec votre smartphone, et signalez-le sur la plateforme **frelonasiatique.ch**



Contact

Commune de Mies
www.mies.ch/PECC